



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2022 SUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

ATTENDU QUE le conseil souhaite organiser un service de transport en commun de personnes et assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leur besoin sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de son territoire;

ATTENDU que ce service sera effectué en commun avec les municipalités participantes de la MRC de la Côte-de-Beaupré et celles de la MRC de l'Île d'Orléans;

ATTENDU que la Municipalité déléguera sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC de la Côte-de-Beaupré au moyen d'une entente intermunicipale qui autorisera la MRC à sous-déléguer cette compétence ou confier l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté, y compris la préparation la gestion de l'appel d'offres et du contrat en découlant, à toute personne autorisée par la loi;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Développement Côte-de-Beaupré organise depuis plusieurs années un service de transport collectif et adapté pour les municipalités comprises dans le territoire de la MRC de l'Île-d'Orléans et de celles comprises dans le territoire de la Côte-de-Beaupré à l'exception de Saint-Tite-des-Caps et Boischatel;

ATTENDU QUE dans ce contexte, Développement-Côte-de-Beaupré produit annuellement un *Plan de développement du transport collectif* pour le service pour le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré, un *Plan de développement du transport collectif* pour le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans et un *Plan de développement du transport adapté* conjoint pour la MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans;

ATTENDU les articles 48.18 et 48.39 de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été déposé avec le présent projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE et pour tous ces motifs, il est proposé par la conseillère madame Laurence Robert ;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit

ARTICLE 1. SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF

La Municipalité organise un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité et assure des liaisons avec des points situés à l'extérieur de son territoire conformément au *Plan de développement du transport collectif de la MRC de la Côte-de-Beaupré 2021-2022* joint en annexe A en ce qui concerne la portion du territoire de la Municipalité et les points de liaison situés à l'extérieur de celui-ci, le tout selon les parcours et horaires y apparaissant.

ARTICLE 2. SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

La Municipalité assure aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins sur son territoire et assure des liaisons avec des points situés à l'extérieur de son territoire conformément au *Plan de développement du transport adapté de la MRC de la Côte-de-Beaupré et MRC de l'Île d'Orléans 2021-2022* joint en Annexe B en ce qui concerne la portion du territoire de la Municipalité.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Joachim le 6 septembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE 7 septembre 2022

DIR. GÉN. ET SEC.-TRÉS.

Hugues Jacob
Directeur général / Greffier-Trésorier

Mario Langevin,
Maire

Avis de motion et dépôt du projet :
Adoption du règlement :
Avis public et entrée en vigueur :

8 juillet 2022
6 septembre 2022
7 septembre 2022

ANNEXE A

Plan de développement du transport collectif MRC de La Côte-de-Beaupré

2021- 2022

Plan de développement du transport collectif MRC de La Côte-de-Beaupré



PLUmobile Développement Côte-de-Beaupré

Mis à jour – Février 2022

Table des matières

1. STRUCTURE ACTUELLE.....3

1.1 Contexte d’exploitation3

 Environnement interne.....3

 Historique du transport collectif5

 Infrastructures sur le territoire6

 Commodités dans les véhicules6

1.2 Ressources.....8

 Services offerts.....8

 Avantages et inconvénients.....10

 Achalandage.....11

 Grille tarifaire12

 Revenus et dépenses.....12

 Stratégie d’investissement des surplus attribuables au MTMDET.....13

 Principaux générateurs de déplacements13

 Carte des principales destinations des utilisateurs – Côte-de-Beaupré et Île d’Orléans14

2. STRATÉGIES D’OPTIMISATION DE L’OFFRE DE SERVICE15

2.1 Besoins de mobilité des aînés et mesures prises15

2.2 Concertation avec les partenaires16

2.3 Vision régionale et structurée du développement des services18

ANNEXE : Horaires

La MRC de La Côte-de-Beaupré n’est habitée qu’à son extrémité sud. Le développement de sa partie habitée a été réalisé tout en longueur, notamment en raison des voies de communication, particulièrement le fleuve Saint-Laurent et l’avenue Royale.

La topographie influence aussi énormément l’occupation du territoire. La partie ouest du territoire est constituée d’une étroite bande habitable de trois à cinq kilomètres de profondeur, enchâssée entre le fleuve et la falaise, le piémont des Laurentides. L’espace habité comprend aussi deux ramifications sur les hauteurs de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps.

D’une superficie de 5 028 km², la MRC comprend neuf municipalités et deux territoires non organisés, dont l’un est localisé dans l’arrière-pays et le second au sud du territoire, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Pour l’année 2019 et tel que présenté au tableau 1, la densité de population pour toute la MRC (hors TNO) s’élevait à 43,3 alors que la densité de population des municipalités desservies par PLUmobile s’élevait à 51,1.

Finalement, selon les plus récentes données, on compte 12 615 travailleurs de 25-64 ans au sein de la MRC (données de 2016)². Il est intéressant de noter que, parmi ces travailleurs, la grande majorité travaille à l’extérieur de la MRC. En effet, 54.5 % des travailleurs ont comme lieu de travail l’agglomération de Québec. Un pourcentage aussi élevé vient influencer considérablement les choix à faire lorsque vient le temps de développer un service de transport collectif.

Tableau 1

Municipalité	Population ³	Superficie (km2)	Densité
Beaupré	3 924	26,90	145,8
Boischatel	8 652	21,50	402,4
Château-Richer	4 501	243,80	18,5
L’Ange-Gardien	3 962	53,40	74,2
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 905	68,10	42,7
Saint-Ferréol-les-Neiges	3 652	84,60	43,2
Saint-Joachim	1 419	42,40	33,5
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	0,60	3,3
Saint-Tite-des-Caps	1 466	129,80	11,3
TOTAL MRC :	30 476	671,1	45,4
TOTAL MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR PLUmobile :	20 3568	519,2	59,65

² Institut de la statistique du Québec. 2016. Coup d’oeil sur les régions et les MRC
³ Décret no 1421-2018, 12 décembre 2018, Gouvernement du Québec

Historique du transport collectif

Depuis 2008, la MRC de La Côte-de-Beaupré offre le service de transport collectif sur son territoire. Sur les huit municipalités de la MRC, six étaient desservies par PLUmobile: L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim et Saint-Ferréol-les-Neiges.

Depuis septembre 2009, le service de transport collectif et adapté est connu sous l'appellation *PLUmobile*.

La responsabilité de la MRC quant au développement et à la gestion quotidienne de PLUmobile a été confiée à Développement Côte-de-Beaupré en janvier 2011. Par ailleurs, Développement Côte-de-Beaupré est aussi responsable du développement et de la gestion quotidienne du service de transport collectif et adapté de la MRC voisine, la MRC de l'Île d'Orléans.

Plusieurs partenaires supportent financièrement le développement du transport collectif, parmi ceux-ci notons : la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités, le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), Desjardins et bien évidemment les usagers qui utilisent le service.

En juin 2012, PLUmobile s'est illustré en remportant le prix d'excellence en Transport collectif lors de la 5^e édition des Grands prix d'excellence en transport organisé par l'Association québécoise des transports (AQTr).

Depuis août 2019, PLUmobile dessert une septième municipalité, la municipalité de Boischatel. Des minibus aux couleurs de PLUmobile circulent en boucle à des fréquences prédéfinies depuis le 17 août 2019. La municipalité de Saint-Tite-des-Caps n'est, à ce jour, pas desservie par nos services de transport collectif.

TRANSPORT D'APPOINT

Depuis 2008, la majorité des déplacements en transport collectif sont effectués par la mise en commun des places offertes dans les autobus effectuant le transport adapté. Ce service est disponible sur réservation seulement, et ce, au plus tard à 15h la veille du déplacement. Offert du lundi au vendredi seulement, le transport d'appoint offre 2 départs quotidiens en direction de Québec et 2 retours. Ce service permet aux usagers du transport collectif de se rendre à une quinzaine d'endroits (hôpitaux, lieux d'enseignement, centres d'achats, etc.) situés sur les territoires de La MRC de La Côte-de-Beaupré et de la ville de Québec. Le transport d'appoint réalisé avec les autobus de transport adapté est donc entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

TRANSPORT COLLECTIF

En juin 2011, le transport collectif a réellement pris son envol avec la mise en place de l'Express Desjardins, maintenant appelé Bus Québec Desjardins. Ce service, offert du lundi au vendredi ainsi que certains jours fériés, est disponible sans réservation préalable. Dès ses débuts, le Bus Québec Desjardins a obtenu du succès. À plusieurs reprises depuis ce temps, des ajouts de service (nouveau départ, nouveau véhicule avec plus de places) ont été réalisés. En 2020, le Bus Québec Desjardins offrait trois départs en direction de Québec et quatre retours de Québec.

Dès le 26 juillet, l'Express Sainte-Foy prendra la route. Ciblant les étudiants et les travailleurs, cet express sera en fonction du lundi au vendredi. Les départs s'effectueront de Saint-Ferréol-les-Neiges, jusqu'à Sainte-Foy. Des arrêts sont positionnés dans chaque municipalité de La Côte-de-Beaupré et des connexions sont prévues avec les parcours de Boischatel et L'Ange-Gardien. L'Express Sainte-Foy circulera sur le boulevard Sainte-Anne, alors que le Bus Québec emprunte l'avenue Royale.

Les véhicules effectuant ce parcours ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Infrastructures sur le territoire

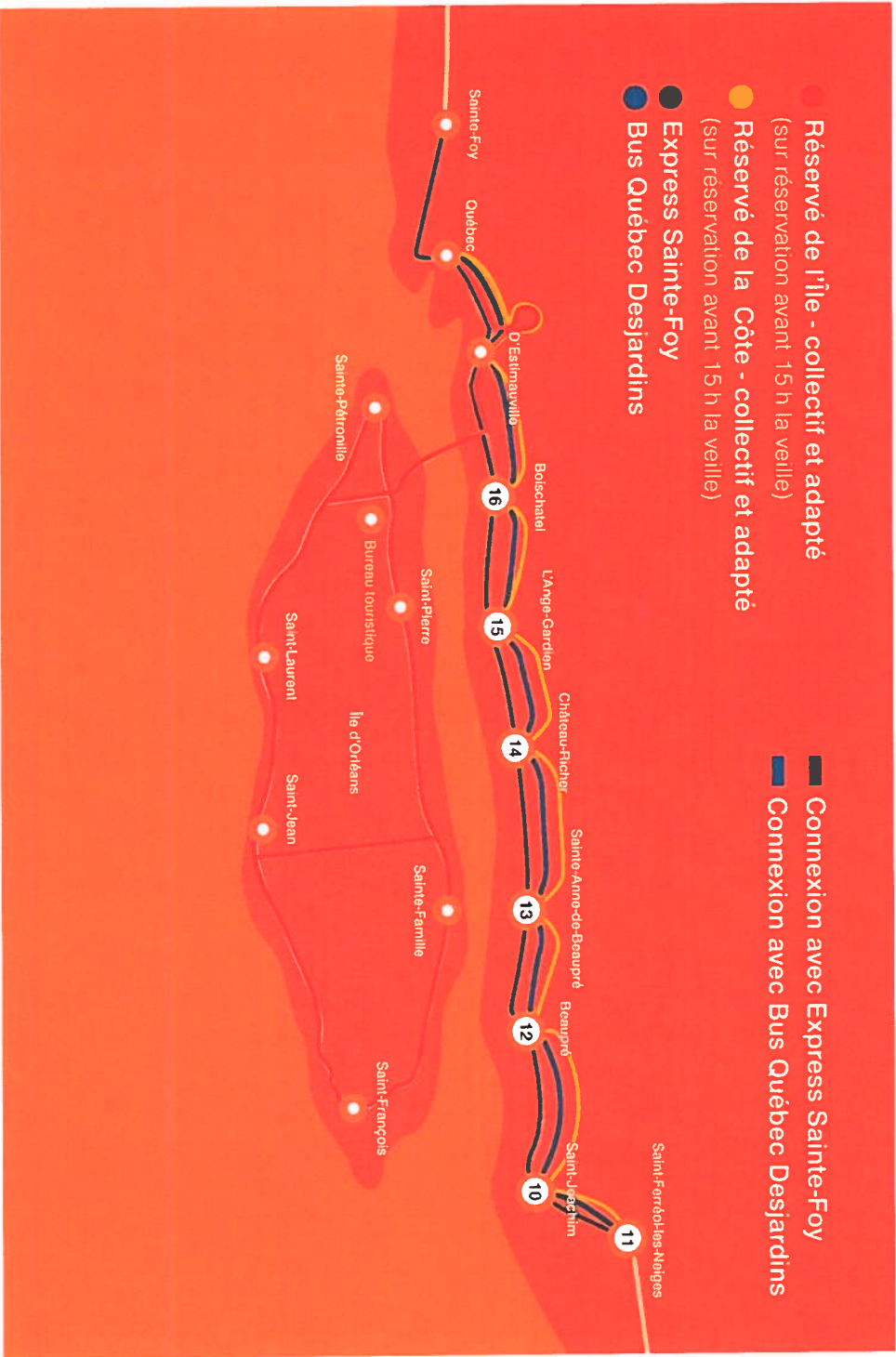
Tous les lieux d'embarquement et de débarquement du transport collectif sont identifiés avec des panneaux. Autant les arrêts sur la Côte-de-Beaupré que dans la ville de Québec sont identifiés.

Douze abribus ont été installés sur le territoire. L'acquisition de ces abribus représente un investissement de près de 85 000 \$. Chaque installation dispose d'un banc à l'intérieur et d'un support vélo pour faciliter l'utilisation du transport actif pour se rendre au lieu d'embarquement. À l'été 2019, dix (10) abribus ont été ajoutés sur les territoires des municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien. En 2021, un abribus s'ajoutera à Saint-Ferréol-les-Neiges.

Un stationnement incitatif est présent dans chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. En effet, dans le Schéma d'aménagement et de développement, la MRC indique que les municipalités doivent identifier le lieu d'implantation d'un stationnement incitatif pour le transport collectif et le covoiturage en intégrant une série de principes d'aménagement.

Commodités dans les véhicules

Souhaitant que PLUmobile soit plus attractif et ainsi attire de nouveaux utilisateurs, nous avons décidé d'offrir des commodités à bord des véhicules. Tous les véhicules sont confortables, climatisés, offrent l'Internet sans fil gratuitement et 2 prises de courant pour les usagers dans chacun des véhicules. De plus, pour faciliter les déplacements multi modes, tous les véhicules sont équipés de support à vélo durant la saison estivale.



1.2 Ressources

Services offerts

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire de la MRC est sous la responsabilité de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS). PLUmobile et la CSDPS ont établi des contacts et des discussions ont eu lieu entre les deux organisations pour établir une collaboration pour l'utilisation des places disponibles à bord des autobus scolaires. Aucune démarche n'a abouti jusqu'à maintenant.

TRANSPORT ADAPTÉ

Autant le transport collectif que le transport adapté sont regroupés au sein d'un même organisme: PLUmobile. La collaboration entre ces deux services est donc excellente.

TRANSPORT ADAPTÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La Côte-de-Beaupré est sur le territoire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN). Une fois par jour, le CIUSSSCN offre le transport adapté à la clientèle du centre de jour vers l'hôpital régional situé à Beaupré. Un manque de place à bord des autobus du CIUSSSCN nous empêche d'utiliser ces véhicules pour les besoins du transport collectif.

TRANSPORT INTERURBAIN

Les services d'Intercar sont temporairement limités en raison de la pandémie de Covid-19. Les liaisons présentées ici le sont en date du 1er juillet 2021.

Intercar est l'entreprise privée qui effectue, une fois par jour, la liaison Côte Nord – Québec, via la route 138, les vendredis-samedis-dimanches-lundis et mardis. Trois arrêts sont situés sur la Côte-de-Beaupré, à Boischatel, Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps. Un départ est offert de la Gare du Palais (Québec) les jeudis-vendredis-samedis-dimanches et lundis en direction de la MRC.

Depuis septembre 2016, une entente tarifaire a été signée entre le gestionnaire de PLUmobile, Développement Côte-de-Beaupré et Intercar. Cette entente tarifaire permet aux usagers de PLUmobile d'utiliser Intercar entre Québec et les trois arrêts de la Côte-de-Beaupré sans frais supplémentaire. Le manque à gagner entre les tarifs de PLUmobile et ceux d'Intercar est compensé grâce à l'appui du MTQ et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

En juillet 2021, L'Express Sainte-Foy sera mis en place. Un aller-retour par jour sera offert, entre Saint-Ferréol-les Neiges et Saint-Joachim, jusqu'à Sainte-Foy. L'Express roulera sur le boulevard Sainte-Anne, tout en effectuant au minimum un arrêt par Municipalité. L'horaire se trouve en annexe.

TRANSPORT PAR TAXI

Le transport par taxi est un indispensable pour le service de transport collectif puisqu'il permet le rabattement vers la ligne d'autobus d'usagers de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Joachim. Dans certains cas, il est également utilisé en transport adapté, notamment lorsque les autobus sont utilisés à pleine capacité ou lorsque les besoins des clients le nécessitent.

COVOITURAGE

Aucun service de covoiturage n'est offert par PLUmobile actuellement. PLUmobile propose aux résidents de la MRC d'utiliser la plateforme gratuite mise à la disposition de la population par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Complémentaire à l'offre de service de PLUmobile, le covoiturage est un moyen écologique et efficace d'arriver à destination.

TRAIN LÉGER DE CHARLEVOIX

Depuis l'été 2015, Réseau Charlevoix opère un train léger qui permet de relier Sainte-Anne-de-Beaupré et le Parc de la Chute-Montmorency. Bien que le train léger soit davantage destiné aux touristes, une collaboration avec Réseau Charlevoix a été mise en place depuis l'été 2016. En effet, tous les détenteurs de laissez-passer mensuel valide sur le réseau de PLUmobile peuvent monter à bord du train gratuitement entre la Gare de Sainte-Anne-de-Beaupré et la Gare du Parc de la Chute-Montmorency. Malheureusement, Réseau Charlevoix a annoncé que son train ne circulera pas en cette saison 2020 à cause du contexte difficile engendré par la pandémie de COVID-19. Aucune entente avec Réseau Charlevoix n'a été conclue en 2020 et en 2021.

TRANSPORT BÉNÉVOLE

Le transport bénévole est offert par l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré. Ce type de transport est offert pour une clientèle qui nécessite des soins médicaux et des traitements contre le cancer. L'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré et PLUmobile se connaissent et considèrent que leurs missions respectives se complètent bien. Par ailleurs, les deux organisations travaillent à un projet de collaboration dont la forme exacte reste à déterminer.

Avantages et inconvénients
Tableau 2

Modèles de transport	Avantages	Inconvénients
Transport scolaire	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire	• Réservation nécessaire • Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Enquête criminelle obligatoire • Opérateur des véhicules privés doit souhaiter collaborer au projet
Transport adapté	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire	• Réservation nécessaire
Transport adapté – CIUSSS	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire	• Réservation nécessaire • Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Aucune place disponible à bord des autobus
Transport interurbain	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire • Permet de faire un trajet Sainte-Anne-de-Beaupré – Québec en 25 minutes	• Nombre limité de lieux d'embarquement • Coûts supérieurs au transport collectif pour l'utilisateur sans entente avec PLUmobil
Covoiturage	• Contribue à réduire l'utilisation solo de l'automobile	• Pas les ressources nécessaires pour développer de façon importante un service complet de covoiturage (répartition, plate-forme distincte) • Ne permet pas de réduire de façon significative l'utilisation de l'automobile • Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Coûts d'implantation importants selon la formule choisie
Transport bénévole	• Permet un accompagnement personnalisé de la clientèle • Répond adéquatement aux besoins de la clientèle visée	• Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Ressources disponibles (accompagnateurs) limitées • Coûts supérieurs au transport collectif

Achalandage

Annuellement, plus de 20 000 déplacements sont réalisés dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, chaque année, depuis 2013. Tous les déplacements mentionnés ont été réalisés par du transport d’appoint dans les véhicules de transport adapté ou par les véhicules effectuant exclusivement du transport collectif.

Or, l’année 2020 s’est avérée particulière, l’achalandage ayant connu une baisse importante en raison de la pandémie de la COVID-19. La fermeture de plusieurs commerces et services, le télétravail obligatoire, cours collégiaux et universitaires à distance, en plus de la crainte des citoyens d’être infecté par la COVID-19 ont tous été des facteurs qui ont eu un impact négatif dans l’achalandage de 2020.

Les prévisions de 2021 ont été réalisées en tenant compte de la pandémie de COVID-19, en supposant un retour progressif sur les lieux de travail et des sessions d’étude en présentiel à partir de l’automne 2021.

Tableau 3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Côte-de-Beaupré	5 758	7 869	14 913	21 133	22 984	22 598	20 893	23 217	25 052	49 217	14 539	6 826
Ile d'Orléans	2 108	2 898	4 198	5 377	6 474	7 317	6 176	5 458	5 320	5 771	4 091	2 981
Total:	7 866	10 767	19 111	26 510	29 458	29 969	27 069	28 675	30 372	54 988	18 684	9 807

Grille tarifaire

La grille tarifaire actuelle été adoptée par le conseil de la MRC en décembre 2015 et elle est entrée en vigueur en mars 2016. La précédente grille tarifaire avait été adoptée en février 2012 lors de l’ajout des laissez-passer mensuels et n’avait subi aucun changement depuis.

Un des grands avantages de la grille tarifaire actuelle est le laissez-passer métropolitain. Rappelons que celui-ci permet des déplacements illimités dans tous les réseaux de transport collectif de la CMQ (Transport collectif de La Jacques-Cartier, Réseau de transport de la Capitale, Société de Transport de Lévis, de la Traverse Québec-Lévis et de PLUmobile). Soulignons que les tarifs métropolitains sont fixés par les deux sociétés de transport du territoire métropolitain de Québec.

Cette grille tarifaire s’applique autant à la clientèle du transport adapté et du transport collectif pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l’Île d’Orléans.

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain adulte	137,90 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain intermédiaire	107,25 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain aîné	96,80 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Revenus et dépenses

Vous trouverez en annexe le budget 2021 de PLUmobile. Le budget de PLUmobile pour l’année 2021 affiche des revenus de 1 722 652 \$, des dépenses de 1 738 171 \$ et un déficit de 15 519 \$.

Ce budget regroupe tous les services offerts par PLUmobile, soit le transport collectif et le transport adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l’Île d’Orléans.

Stratégie d'investissement des surplus attribuables au MTQ

Les organismes admissibles doivent faire état de leurs surplus accumulés au 31 décembre 2018 et de la part de ceux-ci qui est attribuable au Ministère. Les organismes admissibles disposent d'un délai de trois ans (31 décembre 2020) pour réinvestir les surplus attribuables au Ministère dans les services.

Le montant identifié comme étant le surplus attribuable au MTQ au 31 décembre 2020 est de 3 409 \$ selon le tableau du Ministère (Annexe 1). Ce montant, sera réinvesti en 2021 afin de couvrir les baisses de revenus et hausses de coûts associés à la crise engendré par la pandémie de COVID-19.

Principaux générateurs de déplacements

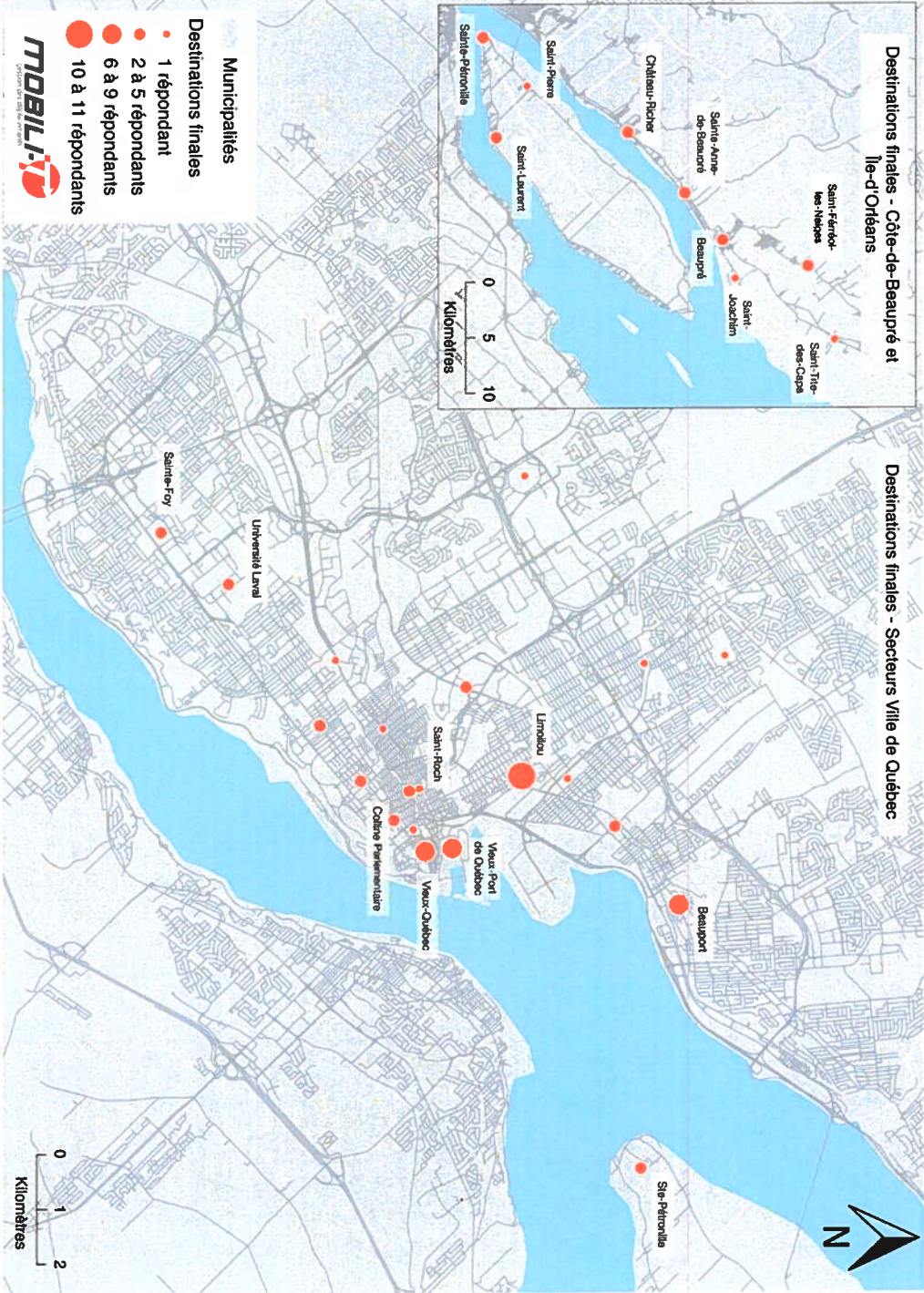
Comme démontré dans le rapport d'analyse du sondage réalisé à l'automne 2017⁴, la vaste majorité des déplacements effectués par la clientèle de PLUmobile sont des déplacements de type pendulaire ayant pour origine ou destination la ville de Québec. Les détails des principales destinations des utilisateurs de PLUmobile sont indiqués dans les cartes des pages suivantes.

De plus, ce même sondage indique que les principaux motifs de déplacements sont le travail, représentant 33,9 % des usagers; les loisirs, 20 % des usagers; suivi de très près par les études, 19.4% des usagers.

La Côte-de-Beaupré possède plusieurs attractions touristiques d'importance et celles-ci accueillent des millions de visiteurs chaque année. Cet afflux génère bien évidemment une demande importante pour ce type de transport.

⁴ Rapport d'analyse de sondage, Enquête auprès des usagers de PLUmobile. Janvier 2018.

Carte des principales destinations des utilisateurs – Côte-de-Beaupré et Île d’Orléans



2. STRATÉGIES D'OPTIMISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

La MRC et le service de transport collectif travaillent de concert avec les instances régionales pour le développement des services de transport collectif. La MRC a déjà fait le choix d'avoir un guichet unique pour tout ce qui concerne le transport de personnes avec la désignation d'un organisme délégué. Sous un seul organisme, nous retrouvons le transport collectif, le transport adapté et le covoiturage.

Depuis l'été 2016, une entente tarifaire est en vigueur avec le transporteur interrégional Intercar et sera renouvelée après la confirmation du renouvellement du programme d'aide et d'autres discussions sont en cours pour optimiser encore davantage le transport interrégional.

Également, ils collaborent régulièrement avec les instances régionales sur les enjeux transport, que ce soit avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et le MTQ dans le respect de leurs compétences respectives. Composante de la CMQ, la MRC de La Côte-de-Beaupré doit s'assurer d'atteindre les cibles métropolitaines en matière de transport en commun énumérées dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Ces cibles métropolitaines se répercutent à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC qui est entré en vigueur en mai 2013. Au cours des prochaines années, le développement du transport collectif sera étroitement lié à l'atteinte de ces cibles.

2.1 Besoins de mobilité des aînés et mesures prises

À l'instar de plusieurs autres MRC du Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré connaîtra également un vieillissement de sa population d'ici 2036. En effet, le pourcentage de la population de la MRC âgé de 65 et plus passera de 16.5% en 2011 à 26.1% en 2036⁵.

Pour une partie de cette population, il deviendra difficile de se déplacer à l'extérieur de leur résidence. C'est pourquoi, afin de répondre aux besoins de mobilité des aînés de La Côte-de-Beaupré, PLUmobile a mis en place différentes mesures telles que :

- Implantation d'arrêts à proximité de résidences pour aînés, centres hospitaliers, commerciaux et culturels;
- Réduction tarifaire sur les laissez-passer mensuels pour les 65 et plus;
- Sensibilisation du personnel de bureau et des chauffeurs d'autobus aux besoins particuliers des usagers âgés;

⁵ Institut de la statistique du Québec. 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036

- Transport adapté pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- Service d'alerte par messagerie texte, courriel et vocal;

D'autres mesures sont aussi prévues pour les prochaines années, notamment avec la participation de plusieurs organismes communautaires et intervenants du milieu, dont PLUmobile, à l'élaboration de la Politique Famille et Aînés de la Côte-de-Beaupré.

2.2 Concertation avec les partenaires

C'est un fait, la concertation avec différents partenaires est primordiale pour une MRC, la MRC de La Côte-de-Beaupré ne fait pas exception. Cet état d'esprit se traduit dans les différents liens tissés avec des partenaires régionaux.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ)

Dotée des compétences pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain sur son territoire, la CMQ est un partenaire d'importance pour la MRC de La Côte-de-Beaupré. Cette dernière collabore dans plusieurs dossiers avec la CMQ notamment, le laissez-passer métropolitain auquel la CMQ collabore financièrement. De plus, la CMQ s'implique activement avec la MRC sur le projet pilote sur l'interconnexion des services de transport adapté. Le financement de ce projet est assuré par la CMQ et le MTQ.

MRC

Depuis de nombreuses années, le développement du transport collectif et adapté sur la Côte-de-Beaupré est réalisé en étroite collaboration avec la MRC de L'Île d'Orléans, car la gestion quotidienne est assurée par le même organisme (PLUmobile). Cette façon de faire permet de réaliser des économies qui peuvent être réinvesties dans le service offert à la population.

Au-delà de cette collaboration quotidienne, les différents organismes de transport collectif de la région de Québec communiquent entre eux régulièrement et partagent l'information.

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES (CSDPS)

Comme mentionné précédemment, des démarches sont en cours avec ses représentants pour identifier des possibilités de collaboration. De plus, l'école secondaire régionale et PLUmobile collaborent régulièrement sur différents dossiers (sensibilisation des élèves, promotion des services, etc.).

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (CIUSSSQN)

Le CLSC est représenté sur le comité consultatif en transport (PLUmobile) de la Côte-de-Beaupré. Ce comité joue un rôle de support et de conseiller auprès du conseil d'administration Développement Côte-de-Beaupré à l'égard des orientations, de l'organisation, du financement et du développement du service du transport adapté sur la Côte-de-Beaupré et à l'Île d'Orléans.

COMPAGNIE DE TAXI LOCALE

Le service de transport collectif fait appel à l'entreprise Taxi Sainte-Anne pour son système de taxi-bus. Celui-ci permet le rabattement de la clientèle vers la ligne d'autobus. L'industrie du taxi est un partenaire essentiel dans le développement du transport collectif dans la région.

AUTRES COMPAGNIES DE TAXI

De façon ponctuelle, PLUmobile fait appel à d'autres compagnies de taxi de l'extérieur de la MRC si les services ne sont pas offerts localement, notamment pour transporter des personnes en fauteuil roulant, car ce service n'est pas offert actuellement par Taxi Sainte-Anne.

TRANSPORT NOLISÉ ET INTERURBAIN

Une importante collaboration entre le transporteur interurbain Intercar et PLUmobile est établie depuis deux ans. Dans sa forme actuelle, le transport interurbain ne répond pas vraiment aux besoins des résidents de la région en raison du nombre très limité d'arrêts qu'effectue Intercar dans la région. Néanmoins, Intercar et PLUmobile sont des services complémentaires qui permettent aux résidents de la région d'avoir un large éventail de départs.

Comme prescrit dans le Programme d'aide au développement du transport collectif (Aide financière au transport collectif régional), PLUmobile fait appel à l'entreprise privée pour opérer et entretenir la flotte de véhicules nécessaires à la livraison du service. Le 1^{er} juin 2021, l'appel d'offres pour le contrat d'opération a été remporté l'entreprise Les Tours du Vieux Québec.

DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

À titre de responsable du développement économique de la MRC de La Côte-de-Beaupré et d'organisme gestionnaire du service de transport collectif, la concertation est optimale avec les stratégies de développement de la région. Développement Côte-de-Beaupré s'assure de développer le transport collectif comme un outil de développement socioéconomique pour la Côte-de-Beaupré.

2.3 Vision régionale et structurée du développement des services

ENJEUX	OBJECTIFS	STRATÉGIE CHOISIE	ÉCHÉANCIER
Assurer la pérennité du service	Augmentation des revenus	- Augmentation des revenus publicitaires (autobus et abribus)	En continu
		- Indexation annuelle des quotes-parts municipales	En continu
Optimiser l’offre de service de PLUmobile	Augmentation des revenus	- Maximisation des places disponibles dans le transport adapté en comblant des besoins du transport collectif	En continu
	Augmentation des taux d’occupation	- Déploiement d’une campagne promotionnelle multiplateforme (Internet, journaux, médias sociaux) et refonte des outils promotionnels	En continu
		- Promotion du service par notre présence lors des portes ouvertes du CÉGEP Limoilou / CSDPS / Festivals	En continu
Optimiser les ressources	Amélioration de l’offre de service actuelle	- Amélioration du service du transporteur interurbain par l’ajout d’un aller et d’un retour	En continu
		- Renouvellement de l’entente pour la réduction tarifaire avec le transporteur interurbain	En continu
		- Promotion de l’entente avec Réseau Charlevoix	En continu

Développer le service de transport collectif	Réponse adaptée aux besoins exprimés par la population	- Évaluation de propositions de service et de financement pour Saint-Ferréol-les-Neiges	6 mois
		- Mise en place de navettes ponctuelles répondant aux besoins exprimés (magasinage en décembre, Fête de Sainte-Anne, etc.)	En continu
		- Bonification de la navette du Festival d'été de Québec pour offrir le service tous les jours du Festival	6 mois
		- Mise en place d'une navette pour relier le Train de Charlevoix à Québec pour faciliter les déplacements des citoyens	6 mois
		- Amélioration de la sécurité aux passages à niveau pour améliorer le temps de déplacements avec le train	2 ans
Concierter les partenaires		- Maintien d'une collaboration constante et régulière avec les autres organismes de transport de la Capitale-Nationale (MRC, RTC)	En continu
		- Maintien d'une collaboration constante et régulière avec la CMQ	En continu

Annexe – Horaire Bus Québec

PLUmobi)e

Bus Quebec Desjardins
Côte-de-Beaupré < > Québec
(Horaires sujet à changement sans préavis)

Mis à jour 31 août 2021

Côte-de-Beaupré > Québec				Québec > Côte-de-Beaupré			
# Arrêt	Arrêt	Heure	Bus	# Arrêt	Arrêt	Heure	Bus
1001	Rue de l'Église / Hôtel de Ville	08:35		1583	Grand Théâtre Boul R.-Lévesque Est / rue de C-Fortane	07:55	16:20 18:20
1002	Av. Royale / rue de l'Église	08:37		1560	Colline Parlementaire Boul R.-Lévesque Est / rue J.-J.-Bertrand	07:57	16:22 18:22
1100	Stationnement caserne de pompiers Rue des Lupins / rue des Marguerites	08:29	17:50	2064	Station D'Youville Côte H.-Mercier / rue D'Arguillon	07:59	16:24 18:24
1101	Av. Royale / rue Campanules	08:26	17:51	2562	Gare du Palais Boul J.-Lesage / rue de la Gare du Palais	08:03	16:28 18:28
1102	Av. Royale / rang Saint-Julien	08:27	17:52	2564	Cégep Limoilou Boul. des Capucins / ch. de la Canardière	08:05	16:30 18:30
1103	Av. Royale / rue du Rocher	08:29	17:54	2565	Hôpital de l'Enfant-Jésus Ch. de la Canardière / av. de Visé	08:07	16:32 18:32
1105	Av. Royale / Hôtel-de-Ville	08:31	17:56	1362	Av. D'Estimauville / boul. Sainte-Anne	08:12	16:37 18:37
1201	Boul. Beau-Pré / Mont-Saint-Anne	08:32	17:57	1623	Rue Dugal / côte de l'Église	08:21	16:46 18:46
1202	Boul. Beau-Pré / boul. Bélanger	08:35	17:59	1621	Rue Dugal / rue Monseigneur-Lecterc	08:24	16:49 18:49
1203	Rue Prévoist / rue Moré	08:38	18:03	1526	Rue Casgrain / rue du Tricentenaire	08:26	16:51 18:51
1204	Rue Saint-Louis / rue Beauregard	08:41	18:04	1526	Rue Casgrain / rue de la Station	08:27	16:52 18:52
1205	Rue Beauregard / rue Smard	08:43	18:05	1525	Av. Royale / rue Casgrain	08:28	16:53 18:53
1207	Av. des Montagnards / rue des Côteaux	08:46	18:07	1524	Av. Royale / chemin Lucien-Lefrançois	08:29	16:54 18:54
1208	Av. Royale / côte René-de-Lévy	08:47	18:08	1522	Av. Royale / côte Dufournel	08:29	16:54 18:54
1301	Av. Royale / Résidence Sainte-Anne	08:48	18:09	1501	Av. Royale / rue Richard		16:55 18:55
1302	Av. Royale / près du 10564	08:49	18:10	1432	Av. Royale / rue du Petit-Pré		16:58 18:58
1303	Av. Royale / rue Caron	08:50	18:12	1431	Av. Royale / rue Cazeau		16:59 18:59
1304	Av. Royale / rue du Sanctuaire	08:51	18:14	1430	Av. Royale / rue Lemone		17:00 19:00
1305	Av. Royale / rue Gagnon	08:53	18:16	1429	Av. Royale / montée des Hirondelles		17:01 19:01
1306	Av. Royale / côte Sainte-Anne	08:54	18:17	1428	Av. Royale / rue L'aparte		17:03 19:03
1307	Av. Royale / rue Blouin	08:56	18:18	1427	Av. Royale / rue du Couvent		17:05 19:05
1308	Av. Royale / rue Paré	08:57	18:19	1426	Rue du Couvent / Église		17:07 19:07
1401	Av. Royale / Auberge Bakar	07:00	18:21	1425	Av. Royale / rue Dick		17:08 19:08
1402	Av. Royale / rue Hurt	07:01	18:22	1424	Av. Royale / rue de la Station		17:10 19:10
1403	Av. Royale / rue Elton	07:02	18:23	1423	Av. Royale / rue Fillion		17:11 19:11
1404	Av. Royale / rue de la Station	07:03	18:25	1422	Av. Royale / rue Hurt		17:12 19:12
1405	Av. Royale / rue Dick	07:04	18:26	1421	Av. Royale / Auberge Bakar		17:14 19:14
1406	Rue du Couvent / Église	07:06	18:28	1328	Av. Royale / rue Paré		17:15 19:15
1407	Av. Royale / rue du Couvent	07:08	18:30	1327	Av. Royale / rue Blouin		17:16 19:16
1408	Av. Royale / rue Laplante	07:10	18:32	1326	Av. Royale / côte Sainte-Anne		17:17 19:17
1409	Av. Royale / montée des Hirondelles	07:11	18:33	1325	Av. Royale / rue Gagnon		17:18 19:19
1410	Av. Royale / rue Lemoine	07:12	18:34	1324	Av. Royale / rue du Sanctuaire		17:21 19:21
1411	Av. Royale / rue Cazeau	07:13	18:35	1323	Av. Royale / rue Caron		17:23 19:23
1412	Av. Royale / rue du Petit-Pré	07:15	18:38	1322	Av. Royale / près du 10564		17:24 19:24
1501	Av. Royale / rue Richard	07:18	18:39	1321	Av. Royale / Résidence Sainte-Anne		17:25 19:25
1502	Av. Royale / côte Dufournel	07:20	08:29 18:43	1228	Av. Royale / côte René-de-Lévy		17:26 19:26
1504	Av. Royale / chemin Lucien-Lefrançois	07:21	08:29 18:43	1227	Av. des Montagnards / rue des Côteaux		17:27 19:27
1505	Av. Royale / rue Casgrain	07:22	08:30 18:44	1225	Rue Beauregard / rue Smard		17:29 19:29
1506	Rue Casgrain / rue de la Station	07:23	08:31 18:45	1102	Av. Royale / rue de l'Église		17:30
1507	Rue Casgrain / rue du Tricentenaire	07:25	08:32 18:46	1101	Rue de l'Église / Hôtel de Ville		17:30
1601	Rue Dugal / rue Monseigneur-Lecterc	07:27	08:34 18:48	1224	Rue Saint-Louis / rue Beauregard		17:30
1603	Rue Dugal / côte de l'Église	07:30	08:37 18:51	1223	Rue Prévoist / rue Moré		17:34
1718	Av. D'Estimauville / boul. Sainte-Anne	07:39	08:46 19:00	1222	Boul. Beau-Pré / boul. Bélanger		17:36
13175	Hôpital de l'Enfant-Jésus Ch. de la Canardière / av. de Visé	07:44	08:51	1125	Av. Royale / Hôtel-de-Ville		17:38
2519	Cégep Limoilou Boul. des Capucins / ch. de la Canardière	07:46	08:53	1123	Av. Royale / rue du Rocher		17:40
2552	Gare du Palais Boul. J.-Lesage / rue de la Gare du Palais	07:48	08:55	1122	Av. Royale / rang Saint-Julien		17:41
11137	Rue Saint-Nicolas / rue des Primes	07:49	08:56	1121	Av. Royale / rue Campanules		17:42
11190	Station D'Youville Côte H.-Mercier / rue Saint-Joachim	07:51	08:58	1100	Stationnement caserne de pompiers Rue des Lupins / rue des Marguerites		17:43
15117	Colline Parlementaire Boul. R.-Lévesque Est / rue J.-J.-Bertrand	07:53	09:00				
1520	Grand Théâtre Boul. R.-Lévesque Est / rue de C-Fortane	07:54	09:01				

Annexe – Horaire Express Sainte-Foy

PLUmobi)e

Express Sainte-Foy
Côte-de-Beaupré < > Sainte-Foy
(Horaires sujet à changement sans préavis)

Mise à jour 5 janvier 2022

Côte-de-Beaupré > Sainte-Foy			Sainte Foy > Côte-de-Beaupré		
# Arrêt	Arrêts	Heure	# Arrêt	Arrêts	Heure
1001	Rue de l'Église / Hôtel de Ville	08:01	1515	Université Laval (Pavillon A - Desjardins) Rue de l'Université / av. des S. Humaines	16:40
1002	Av. Royale / rue de l'Église	08:02	1790	Place Laurier / CHUL	16:45
1100	Stationnement caserne de pompiers Rue des Lupins / rue des Marguerites	08:10	2000	Route de l'Église / rue J. Dallaire	16:47
1101	Av. Royale / rue Campanules	08:11	1172	Gare d'autobus de Sainte-Foy Av. R. Beaudin / Av. de Rochebelle	16:51
1102	Av. Royale / rang Saint-Julien	08:12	1989	Ch. des Quatre-Bourgeois / av. Wolfe	16:55
1103	Av. Royale / rue du Rocher	08:14	1752	Cégep de Sainte-Foy Ch. Sainte-Foy / Aut. R. Bourassa	16:59
1105	Av. Royale / Hôtel-de-Ville	08:16	1472	Université Laval (PEPS) Ch. Sainte-Foy / av. du Séminaire	17:02
1201	Boul. Beau-Pré / Mont Saint-Anne	08:17	1478	Ch. Sainte-Foy / av. de Vimy	17:05
1202	Boul. Beau-Pré / boul. Bélanger	08:19	1482	Hôpital Jeffery Hale Ch. Sainte-Foy / rue E. Gagnon	17:07
1205	Rue Beauregard / rue Simard	08:22	1485	Hôpital Saint-Sacrement Ch. Sainte-Foy / av. du Card. Bégin	17:09
1303	Av. Royale / rue Caron	08:26	1053	Rue Belvédère / boul. R. Lévesque Ouest	17:12
1304	Av. Royale / rue du Sanctuaire	08:28	1582	Boul. R. Lévesque Ouest / av. Cartier	17:15
1405	Av. Royale / Rue Dick	08:34	1583	Grand Théâtre Boul. R. Lévesque Est / rue de C. Fontaine	17:17
1406	Rue du Couvent / Église	08:35	1560	Collège Parlementaire Boul. R. Lévesque Est / rue L.-A. Taschereau	17:19
1407	Av. Royale / rue du Couvent	08:36	2664	Station d'Youville Côte H. Mercey / rue D'Aiguillon	17:21
1408	Av. Royale / rue Laplante	08:38	2502	Gare du Palais Boul. J. Lesage / rue de la Gare du Palais	17:25
1503	Rue du Tricentenaire / côte Dufournel	08:45	2564	Cégep Limoilou Boul. des Caspères / ch. de la Canardière	17:27
1508	Rue du Tricentenaire / rue Casgrain	08:47	2565	Hôpital de l'Enfant-Jésus Ch. de la Canardière / av. de Vêre	17:29
1601	Rue Dugal / rue Monseigneur-Lederc	08:49	1362	Av. D'Estimauville / boul. Sainte-Anne	17:34
1603	Rue Dugal / côte de l'Église	08:52	1623	Rue Dugal / côte de l'Église	17:43
1718	Av. D'Estimauville / boul. Sainte-Anne	07:01	1621	Rue Dugal / rue Monseigneur-Lederc	17:46
1375	Hôpital de l'Enfant-Jésus Ch. de la Canardière / av. de Vêre	07:06	1528	Rue du Tricentenaire / rue Casgrain	17:48
2519	Cégep Limoilou Boul. des Caspères / ch. de la Canardière	07:08	1523	Rue du Tricentenaire / côte Dufournel	17:49
2502	Gare du Palais Boul. J. Lesage / rue de la Gare du Palais	07:10	1428	Av. Royale / rue Laplante	17:54
1137	Rue Saint-Nicolas / rue des Prêtres	07:11	1427	Av. Royale / rue du Couvent	17:56
1190	Station d'Youville Côte H. Mercey / rue Saint-Joachim	07:13	1426	Rue du Couvent / Église	17:57
1517	Collège Parlementaire Boul. R. Lévesque Est / rue J.-J. Bertrand	07:15	1425	Av. Royale / Rue Dick	17:58
1520	Grand Théâtre Boul. R. Lévesque Est / rue de C. Fontaine	07:16	1324	Av. Royale / rue du Sanctuaire	18:08
1522	Boul. R. Lévesque Ouest / av. Cartier	07:17	1323	Av. Royale / rue Caron	18:10
1027	Rue Belvédère / boul. R. Lévesque Ouest	07:19	1225	Rue Beauregard / rue Simard	18:15
1400	Hôpital Saint-Sacrement Ch. Sainte-Foy / av. du Card. Bégin	07:22	1022	Av. Royale / rue de l'Église	18:20
1404	Hôpital Jeffery Hale Ch. Sainte-Foy / rue E. Gagnon	07:22	1021	Rue de l'Église / Hôtel de Ville	18:20
1408	Ch. Sainte-Foy / av. de Vimy	07:24	1222	Boul. Beau-Pré / boul. Bélanger	18:19
1413	Université Laval (PEPS) Ch. Sainte-Foy / av. du Séminaire	07:27	1125	Av. Royale / Hôtel-de-Ville	18:21
1417	Cégep de Sainte-Foy Ch. Sainte-Foy / Aut. R. Bourassa	07:29	1123	Av. Royale / rue du Rocher	18:22
1948	Ch. des Quatre-Bourgeois / av. Wolfe	07:34	1122	Av. Royale / rang Saint-Julien	18:24
2006	Gare d'autobus de Sainte-Foy Av. R. Beaudin / Av. de Rochebelle	07:36	1121	Av. Royale / rue Campanules	18:25
3875	Route de l'Église / rue J. Dallaire	07:40	1100	Stationnement caserne de pompiers Rue des Lupins / rue des Marguerites	18:26
1824	Place Laurier / CHUL	07:42			
1515	Université Laval (Pavillon A - Desjardins) Rue de l'Université / av. des S. Humaines	07:44			

ANNEXE B

Plan de développement du transport collectif MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de l'Île d'Orléans

2021- 2022

Plan de développement du transport adapté MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de l'Île d'Orléans



PLUmobi)e / Développement Côte-de-Beaupré

Mis à jour – Février 2022

Table des matières

- MRC de la Côte-de-Beaupré p.3
- MRC de l’Île d’Orléans p.5
- Historique du transport collectif p.6
- Carte du réseau p.7
- Déplacements 2021 p.8
- Horaire p.9
- Grille tarifaire p.9
- Modes de transport utilisés p.10
- Transporteurs légalement autorisés p.10
- Évaluation des coûts comparables p.10
- Contribution des partenaires p.10
- Projections de croissance p.10
- Optimisation p.11

La Côte-de-Beaupré¹

La MRC de La Côte-de-Beaupré est située dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Elle est plus précisément localisée sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre la ville de Québec et la région de Charlevoix, et au nord de l’île d’Orléans. Son territoire, qui débute avec la chute Montmorency et qui se termine aux portes de Charlevoix, est facilement accessible de Québec par les autoroutes 40 et 440. Il est traversé d’est en ouest sur une distance de 55 kilomètres par la route 138, mais aussi par la route 360, et à la hauteur de Beaupré, cette dernière bifurque vers le nord pour traverser la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, pour ainsi rejoindre la municipalité de Saint-Tite-des-Caps par le rang Saint-Léon.

La MRC de La Côte-de-Beaupré n’est habitée qu’à son extrémité sud. Le développement de sa partie habitée a été réalisé tout en longueur, notamment en raison des voies de communication, particulièrement le fleuve Saint-Laurent et l’avenue Royale.

La topographie influence aussi énormément l’occupation du territoire. La partie ouest du territoire est constituée d’une étroite bande habitable de trois à cinq kilomètres de profondeur, enchâssée entre le fleuve et la falaise, le piémont des Laurentides. L’espace habité comprend aussi deux ramifications sur les hauteurs de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps.

D’une superficie de 5 028 km², la MRC comprend neuf municipalités et deux territoires non organisés, dont l’un est localisé dans l’arrière-pays et le second au sud du territoire, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Pour l’année 2019 et tel que présenté au tableau 1, la densité de population pour toute la MRC (hors TNO) s’élevait à 43,3 alors que la densité de population des municipalités desservies par PLUmobile s’élevait à 51,1.

Finalement, selon les plus récentes données, on compte 11 870 travailleurs de 25-64 ans au sein de la MRC (données de 2016)². Il est intéressant de noter que, parmi ces travailleurs, la grande majorité travaille à l’extérieur de la MRC. En effet, 54.5 % des travailleurs ont comme lieu de travail l’agglomération de Québec. Un pourcentage aussi élevé vient influencer considérablement les choix à faire lorsque vient le temps de développer un service de transport collectif.

¹ MRC de La Côte-de-Beaupré. 2013. Schéma d’aménagement et de développement durable. Règlement numéro 184. Pages 37 à 40.
² Institut de la statistique du Québec. 2016. Coup d’œil sur les régions et les MRC

Tableau 1

Municipalité	Population ³	Superficie (km2)	Densité	Personnes admises
Beaupré	3 924	26,90	145,8	538
Boischatel	8 652	21,50	402,4	166
Château-Richer	4 501	243,80	18,5	417
L'Ange-Gardien	3 962	53,40	74,2	205
Sainte-Anne-de-Baupré	2 905	68,10	42,7	601
Saint-Ferréol-les-Neiges	3 652	84,60	43,2	157
Saint-Joachim	1 419	42,40	33,5	115
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	0,60	3,3	0
Saint-Tite-des-Caps	1 466	129,80	11,3	24
TOTAL MRC :	30 476	671,1	45,4	2 239
TOTAL MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR PLUmobile :	20 3568	519,2	59,65	2 033

³ Décret no 1421-2018, 12 décembre 2018, Gouvernement du Québec

Île d’Orléans⁴

Plus petite MRC de la province, l’Île-d’Orléans se situe à l’est de Québec. Déclarée « arrondissement historique » en 1970 par le gouvernement du Québec, notamment en raison de la richesse de son patrimoine architectural, cette MRC est ceinturée par le chemin Royal (route 368) qui relie ses six (6) municipalités, soit Saint-Pierre-de-l’Île-d’Orléans, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent-de-l’Île-d’Orléans, Saint-Jean-de-l’Île-d’Orléans, Saint-François-de-l’Île-d’Orléans et Sainte-Famille. Elle fait également partie de la région administrative de la Capitale-Nationale.

Couvrant une superficie totale de 194,59 km² avec une population totale de 7 470 habitants, la MRC de L’Île-d’Orléans mesure 34 km de longueur et 8 km de largeur. La municipalité la plus populeuse est Saint-Pierre-de-l’Île-d’Orléans. Elle est située tout juste au seuil du pont de l’Île d’Orléans, qui est d’ailleurs le seul lien reliant l’Île à l’agglomération de Québec.

La MRC de L’Île-d’Orléans a une densité de population très faible soit 38.4 habitants, ceci s’expliquant notamment par le fait que 70% du territoire de la MRC est voué à l’agriculture⁵.

Tableau 1

Municipalité	Population ⁶	Superficie (km2)	Densité	Personnes admises
Saint-Pierre-de-l’Île-d’Orléans	1970	32,28	61	30
Saint-Laurent-de-l’Île-d’Orléans	1781	34,85	51,1	16
Sainte-Pétronille	1041	4,32	241	6
Saint-Jean-de-l’Île-d’Orléans	1214	43,47	27,9	9
Sainte-Famille-de-l’Île d’Orléans	912	50,71	18	15
Saint-François-de-l’Île-d’Orléans	552	28,96	19,1	4
TOTAL MRC :	7470	194,59	38,4	80

La MRC de L’Île-d’Orléans ne connaît pas de croissance démographique et sa population est restée relativement stable depuis les trente (30) dernières années. En effet, la MRC avait une population totale de 6 435 en 1981; c’est-à-dire que la population n’a augmenté que de 3,6 % en plus de trente (30) ans. Cela équivaut à une croissance annuelle moyenne de la population de seulement 0,1 % par an. De plus, on estime que la population connaîtra une croissance démographique très faible jusqu’en 2036, soit de 6,1 %, passant de 6 837 en 2017 à 7 062 en 2036. En moyenne, on prévoit une croissance démographique de 16,0% dans l’ensemble des MRC de la Capitale-

⁴ Gestrans. 2016. État de situation et recommandations concernant les services offerts et leur optimisation, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transport (AOT) des MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l’Île-d’Orléans.

⁵ MRC de L’Île-d’Orléans. 2015. Schéma d’aménagement révisé, p. 13

⁶ Décret no 1516-2021, 8 décembre 2021, Gouvernement du Québec

Nationale, ce qui fait donc de la MRC de L’île-d’Orléans celle qui aura la plus faible croissance de la région⁷.

La MRC connaîtra également un vieillissement de sa population d’ici 2036, tout comme l’ensemble du Québec. En effet, l’âge moyen dans la MRC passera de 45,6 ans en 2011 à 49,6 ans en 2036.

Finalement, selon les plus récentes données, on compte 2 641 travailleurs de 25-64 ans au sein de la MRC (données de 2019)⁸. La majorité de ces travailleurs ont comme lieu de travail l’agglomération de Québec.

Historique du transport Adapté

Depuis 2008, la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la MRC de l’île d’Orléans offrent le service de transport adapté sur son territoire sont desservies par PLUmobile.

La responsabilité des MRCs quant au développement et à la gestion quotidienne de PLUmobile a été confiée à Développement Côte-de-Beaupré en janvier 2011.

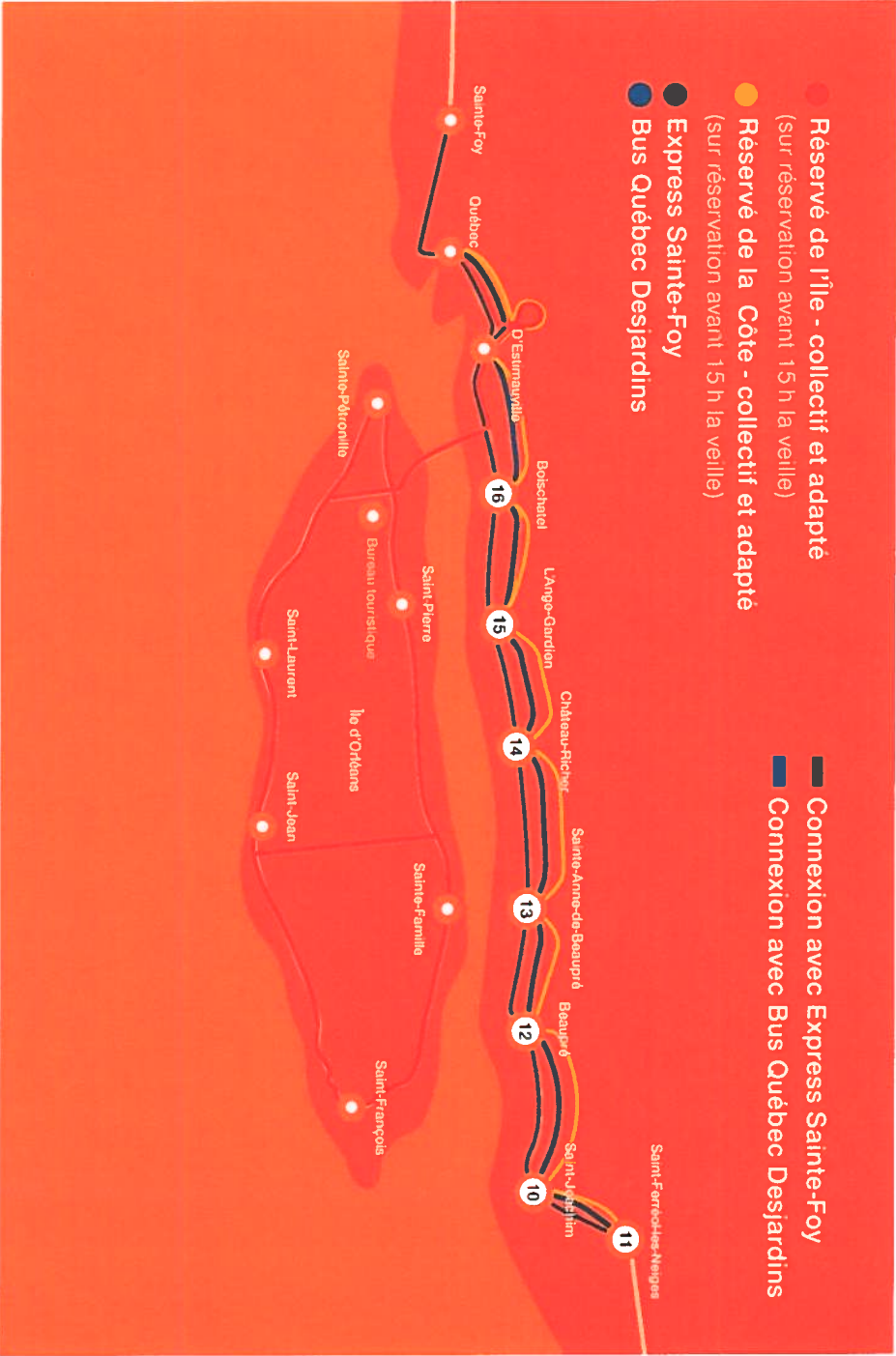
Plusieurs partenaires supportent financièrement le développement du transport collectif, parmi ceux-ci notons : la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses municipalités, la MRC de l’île d’Orléans et ses municipalités, le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), Desjardins et bien évidemment les usagers qui utilisent le service.

En juin 2012, PLUmobile s’est illustré en remportant le prix d’excellence en Transport collectif lors de la 5^e édition des Grands prix d’excellence en transport organisé par l’Association québécoise des transports (AQTr).

⁷ Institut de la statistique du Québec, 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

⁸ Institut de la statistique du Québec. 2019. Coup d’oeil sur les régions et les MRC

Carte du réseau



Plan de développement du transport adapté - MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de l'Île d'Orléans

Déplacements 2021

MRC	Déplacements 2021
Côte-de-Beaupré	3 437
Île d'Orléans	814

Nombres adaptés externes						
	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO	Taxi CDB (11-14)	Taxi IO (14)	TOTAL
Janvier	22	3		10	8	43
Février	31	0		23	16	70
Mars	36	12		32	30	110
Avril	5	11		3	0	19
Mai	12	10		15	13	50
Juin	23	11		29	14	77
Juillet	20	42		100	0	162
Août	11	27	1	72	15	126
Septembre	37	6	1	20	65	129
Octobre	27	8	1	18	63	117
Novembre	29	26	3	37	82	177
Décembre	26	18	0	13	34	91
TOTAL	279	174	6	372	340	1171

Nombres adaptés internes					
	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO	Taxi CDB (11-13-14)	TOTAL
Janvier	28	21		30	79
Février	89	19		42	150
Mars	170	40		164	374
Avril	45	9		2	56
Mai	150	0		61	211
Juin	225	0	3	25	253
Juillet	98	0	1	42	141
Août	195	0		18	213
septembre	329	0	1	39	369
octobre	262	39	1	80	382
novembre	311	86	1	118	516
décembre	215	72	1	48	336
TOTAL	2117	286	8	669	3080

Points service hors-territoire

Le service de transport adapté Plumobile permet aux utilisateurs d’aller à différentes destinations sur le territoire de la Ville de Québec :

- Cinéma Cinéplex Odéon Beauport
- Promenades Beauport
- CLSC Orléans (Beauport)
- Centre du Nouvel-Horizon
- Institut universitaire en santé mentale Robert-Giffard
- CLSC Orléans (Maizerets)
- Clinique Mailloux
- Hôpital de l’Enfant-Jésus
- Radiologie Mailloux (1825 boul. H-Bourassa)
- Galeries Charlesbourg
- Médi-Clinique de la Capitale
- Hôpital Saint-François-d’Assise
- École Louis-Jolliet

- IRDPQ (Centre François-Charron)
- Fleur de Lys
- Gare du Palais
- Hôpital de l’Hôtel-Dieu
- Place d’Youville
- CEGEP Limoilou
- Galeries de la Canardière (Av. d’Estimauville)

Horaire

PLUmobile propose 3 allers-retours, du lundi au vendredi entre la Côte-de-Beaupré et la ville de Québec. Le premier départ de la Côte-de-Beaupré vers la Ville de Québec est à 5h35, et le dernier retour de la Ville de Québec pour la Côte-de-Beaupré est à 15h50.

Pour la MRC de L’Île-d’Orléans, en transport adapté, le départ vers la ville de Québec est à 8h05 et les deux retours sont à 13h00 et 16h00.

Les horaires sont joints au présent document.

Grille tarifaire

La grille tarifaire actuelle été adoptée par les conseils des MRCs en décembre 2015 et elle est entrée en vigueur en mars 2016. La précédente grille tarifaire avait été adoptée en février 2012 lors de l’ajout des laissez-passer mensuels et n’avait subi aucun changement depuis. Elle s’applique aux services de transport adapté de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la MRC de L’Île-d’Orléans.

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain adulte	137,90 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain intermédiaire	107,25 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain aîné	96,80 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Pour l’année 2022, tous les déplacements de PLUmobile sur la Côte-de-Beaupré seront gratuits.

Modes de transport utilisés

Les déplacements des usagers s’effectuent par deux moyens :

- Autobus adaptés
- Taxis
- Taxis adaptés

Transporteurs légalement autorisés

Il n’y a pas de transporteur qui puisse suffire à la demande, d’où la création de PLUmobile. De façon ponctuelle, PLUmobile fait appel à d’autres compagnies de taxi de l’extérieur de la MRC si les services ne sont pas offerts localement, notamment pour transporter des personnes en fauteuil roulant, car ce service n’est pas offert actuellement par Taxi Sainte-Anne et Taxi de l’Île d’Orléans.

Évaluation des coûts comparables

Puisqu’il n’y a de transport qui puisse suffire à la demande, il n’y a pas d’évaluation de coûts.

Estimation de la contribution respective des partenaires

Plus bas, la section « Revenus » qui détaille les contributions des partenaires pour l’année 2022 :

Année 2022 - PLUMOBILE				
	CÔTE-DE-BEAUPRÉ		ÎLE D'ORLÉANS	
	ADAPTÉ INTERNE	ADAPTÉ EXTERNE	ADAPTÉ INTERNE	ADAPTÉ EXTERNE
	CDB	CDB		
Contribution du MTQ collectif (PADTC)				
Contribution du MTQ adapté CDB et IQ (STA)	109340	36433	5845	15571
Contribution du MTQ adapté Boischatel (STA)				
Contribution du MTQ (PAUTC)	41355	2700	1000	24700
Contribution du MTQ autocar PADTC				
Contribution des municipalités	37651	10476	5280	1535
Contribution de Boischatel et L'Ange-Gardien				
Contribution MRC IQ - FRR				
Contribution des usagers adapté Boischatel				
Contribution des usagers Collectif CDB				
Contribution des usagers Collectif I-Q				
Contribution des usagers adapté Interne CDB	18000			
Contribution des usagers adapté Interne I-Q		5000		
Contribution des usagers adapté Externe CDB			2000	
Contribution des usagers adapté Externe I-Q				3000
Leiszez-passer Métropolitain RTC				
Contribution Desjardins				
Revenus Partenaires				
Revenus d'intérêts	159	44	102	30
Revenus publicité sur autobus et abribus				
Remboursement taxes carburants		1300		
Affectation surplus				
TOTAL REVENUS	206305	55953	14228	44836

Projections de croissance

Le tableau suivant présente tous les déplacements en transport adapté effectués dans la MRC de la Côte-de-Beaupré et la MRC de L’Île-d’Orléans.

Nombres adaptés externes						
	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO	Taxi CDB (11-14)	Taxi IO (14)	TOTAL
Janvier	22	3		10	8	43
Février	31	0		23	16	70
Mars	36	12		32	30	110
Avril	5	11		3	0	19
Mai	12	10		15	13	50
Juin	23	11		29	14	77
Juillet	20	42		100	0	162
Août	11	27	1	72	15	126
Septembre	37	6	1	20	65	129
Octobre	27	8	1	18	63	117
Novembre	29	26	3	37	82	177
Décembre	26	18	0	13	34	91
TOTAL	279	174	6	372	340	1171

Nombres adaptés internes					
	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO	Taxi CDB (11-13-14)	TOTAL
Janvier	28	21		30	79
Février	89	19		42	150
Mars	170	40		164	374
Avril	45	9		2	56
Mai	150	0		61	211
Juin	225	0	3	25	253
Juillet	98	0	1	42	141
Août	195	0		18	213
Septembre	329	0	1	39	369
Octobre	262	39	1	80	382
Novembre	311	86	1	118	516
Décembre	215	72	1	48	336
TOTAL	2117	286	8	669	3080

Prévisions sur 3 ans :

MRC	Déplacements 2021	Déplacements 2022	Déplacements 2023	Déplacement 2024
Côte-de-Beaupré	3 437	3 600	4 000	4 200
Île d’Orléans	814	950	1100	1 400

Optimisation

Une demande d’aide financière pour l’acquisition d’une plateforme informatique a été déposée au ministère des Transports du Québec.

Le projet vise une grande automatisation des opérations par l’acquisition d’une plateforme informatique misant sur l’intelligence artificielle et des algorithmes offrant :

- L’automatisation des réservations (en ligne et par téléphone);
- L’automatisation des horaires/itinéraires/routes;
- La géolocalisation des véhicules et GPS pour les chauffeurs;

- Le paiement électronique;
- L'extraction de statistiques.

Tous les déplacements en transport adapté nécessitent une prise de réservation, la veille avant 15h. La répartition doit préparer 6 itinéraires différents par jour pour l'Île d'Orléans, et six autres pour la Côte-de-Beaupré. Il est parfois nécessaire de communiquer à nouveau avec les usagers pour confirmer l'heure de leur déplacement.

L'utilisation d'un logiciel de répartition maximisera les itinéraires, entraînant une diminution des kilomètres parcourus par les autobus. Ainsi, les itinéraires sont calculés en temps réel et s'ajustent au fur et à mesure des réservations et annulations, donnant les directions sur les tablettes des conducteurs.

Ainsi, les usagers n'auront plus à réserver la veille de leur déplacement et dès la prise de réservation, les usagers sauront l'heure de leur déplacement. Cette flexibilité amènerait deux points positifs : plus d'achalandage en raison de services plus adaptés aux besoins et diminution des appels d'annulation alors que plusieurs usagers réservent la veille et décident le matin s'ils utiliseront le transport. Pour ceux qui ont des rendez-vous médicaux qui se terminent plus tôt ou plus tard que l'heure prévue dans la réservation.

Une demande a été déposée en janvier 2022 pour la réalisation de ce projet a été déposée en janvier 2022

La gratuité des déplacements sur la Côte-de-Beaupré est également un incitatif afin d'augmenter les déplacements et les usagers.

Réinvestissement des surplus

Les surplus doivent être utilisés uniquement aux fins pour lesquelles l'aide gouvernementale a été versée. Ainsi, si le service de transport adapté dégage des surplus, ceux-ci seront réinvestis afin d'offrir plus de service aux personnes ayant été admises au transport adapté de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans et se procurer des éléments essentiels à la sécurité dans les véhicules.